

Avis public



Anjou

Montréal



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 2 octobre 2018 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement sur le zonage (RCA 40) suivantes :

- lot numéro 1 110 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-430, afin d'autoriser une marge latérale existante de 1,95 mètre et une marge avant de 3,58 mètres au 7720 de l'avenue du Curé-Clermont, alors que ledit règlement exige respectivement des marges de 2,15 mètres et de 4,5 mètres;
- lot numéro 1 110 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-312, adjacente à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'autoriser un récipient de gaz propane en cour avant secondaire au 7150 de l'avenue Lévesque, alors que ledit règlement n'autorise pas ce type d'équipement en cour avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet.

Prenez note qu'après l'adoption du « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » (RCA 139) prévue au mois d'octobre 2018, les avis publics émis par l'arrondissement d'Anjou seront diffusés uniquement sur le site web de l'arrondissement.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou,
le 12 septembre 2018

Nataliya Horokhovska

La secrétaire d'arrondissement substitut